



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 533-70
LE MERCREDI 28 FÉVRIER 2018**

A TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 533-70 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INTRODUIRE DES NORMES DE VERDISSEMENT ET D'AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 12 février 2018, le conseil a adopté par résolution un premier projet de règlement intitulé :

Projet de règlement numéro 533-70 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'introduire des normes de verdissement et d'aménagement écologique.

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu **le mercredi 28 février 2018 à 18 h 30** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue.

Cette assemblée publique de consultation a pour but d'expliquer le premier projet de règlement 533-70 dont l'objet vise à modifier le règlement numéro 533 de zonage afin d'introduire des normes de verdissement et d'aménagement écologique.

3. Au cours de cette assemblée, la personne qui préside expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Toute personne intéressée peut consulter le premier projet de règlement 533-70 au bureau du greffe situé au 109, rue Sainte-Anne, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à midi.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 14 février 2018.

Me Catherine Adam,
Greffière